

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 9 DECEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CHAMBRE FUNERAIRE DE DAX - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°4 DE PROLONGATION

La société OGF et la Ville de Dax ont conclu une convention de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire de la Ville de Dax en date du 11 septembre 2013, modifiée par avenants en date du 30 juillet 2014, du 25 septembre 2015 et du 22 juillet 2016.

Le dernier avenant avait pour objet de prolonger de 4 mois la durée initiale de la convention de délégation de service public, dont l'échéance nouvelle était désormais fixée au 12 janvier 2017, afin de permettre de mener à son terme la procédure de renouvellement de la délégation de service public de la Chambre Funéraire.

Toutefois, cette échéance s'avère insuffisante pour permettre les délais de procédure imposés par le Code Général des Collectivités Territoriales pour l'attribution de la délégation de service public dans les délais impartis.

Il a donc été sollicité l'accord de la société OGF pour prolonger d'un mois, soit jusqu'au 12 février 2017, la convention de délégation de service public en vigueur, ce qu'elle a accepté.

La Commission Délégation de Service Public a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant lors de sa réunion du 13 décembre 2016.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet d'avenant n°4 à la convention de délégation de service public relatif à sa prolongation pour une durée d'1 mois,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°4 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161215-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 16 Décembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».